



SANET BR 75 10 X 1 L

WM 0712920

Numéro de commande: 0712920

Version 5.0

Date de révision 04.11.2017

Date d'impression 14.11.2017

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : SANET BR 75 10 X 1 L
numéro d'identification : 61570

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Produit de nettoyage
Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Werner & Mertz Benelux S.A./N.V.
Drève Richelle, 161 K BOITE/BUS 29
1410 Waterloo
Téléphone : +3223520400
Téléfax : +3223510860
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : Produktsicherheit@werner-mertz.com
Personne de contact : Développement produits / sécurité produits

1.4 Numéro d'appel d'urgence

070/245.245

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Irritation cutanée, Catégorie 2 H315: Provoque une irritation cutanée.

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux, Catégorie 1 H290: Peut être corrosif pour les métaux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention



SANET BR 75 10 X 1 L

WM 0712920

Numéro de commande: 0712920

Version 5.0

Date de révision 04.11.2017

Date d'impression 14.11.2017

Mentions de danger	: H315 H319 H290	Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut être corrosif pour les métaux.
Conseils de prudence	: P102 Prévention: P260 P264 P280 Intervention: P305 + P351 + P338 P337 + P313 Élimination: P501	Tenir hors de portée des enfants. Ne pas respirer les aérosols. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.
Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Solution aqueuse d' agent tensioactif.

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
acide phosphorique	7664-38-2 231-633-2 01-2119485924-24	Skin Corr. 1B; H314 Met. Corr. 1; H290 SCL ≥ 25 % 1B; H314 10 - < 25 % 2; H315 10 - < 25 % 2; H319	≥ 20 - < 25



SANET BR 75 10 X 1 L

WM 0712920

Numéro de commande: 0712920

Version 5.0

Date de révision 04.11.2017

Date d'impression 14.11.2017

alcools en C13-15, ramifiés et droits, éthoxylés (6 EO)	157627-86-6	Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412 SCL > 10 % 1; H318	>= 3 - < 5
acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium	68411-30-3 270-115-0 01-2119489428-22	Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412	>= 2 - < 2,5

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Consulter un médecin.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui guérissent lentement et difficilement.
- En cas de contact avec les yeux : Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité.
Protéger l'oeil intact.
Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
Ne PAS faire vomir.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : effets corrosifs
Irritation
- Risques : Pas d'information disponible.



SANET BR 75 10 X 1 L

WM 0712920

Numéro de commande: 0712920

Version 5.0

Date de révision 04.11.2017

Date d'impression 14.11.2017

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Pas d'information disponible.

Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Neutraliser à l'aide de solutions alcalines, de chaux ou d'ammoniaque.
Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.



SANET BR 75 10 X 1 L

WM 0712920

Numéro de commande: 0712920

Version 5.0

Date de révision 04.11.2017

Date d'impression 14.11.2017

6.4 Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8., Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination"., Voir chapitre 15 concernant les réglementations nationales spécifiques.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Équipement de protection individuel, voir section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
- Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans le conteneur d'origine. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.
- Autres données : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Utilisation(s) particulière(s) : Produit de nettoyage

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base
acide phosphorique	7664-38-2	TWA	1 mg/m3	2009-12-19	2000/39/EC
Information supplémentaire	:	Indicatif			
acide phosphorique	7664-38-2	STEL	2 mg/m3	2009-12-19	2000/39/EC



SANET BR 75 10 X 1 L

WM 0712920

Numéro de commande: 0712920

Version 5.0

Date de révision 04.11.2017

Date d'impression 14.11.2017

Information supplémentaire	:	Indicatif			
acide phosphorique		7664-38-2	VLE 8 hr	1 mg/m ³	2006-03-23 BE OEL
acide phosphorique		7664-38-2	VLE 15 min	2 mg/m ³	2006-03-23 BE OEL

DNEL

**acide phosphorique
7664-38-2:**

: Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux
Valeur: 2,92 mg/m³

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux
Valeur: 0,73 mg/m³

**acide benzènesulfonique,
dérivés alkyles en C10-13,
sels de sodium
68411-30-3:**

: Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 170 mg/kg

Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 12 mg/m³

Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux
Valeur: 12 mg/m³

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 85 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 3 mg/m³

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Ingestion
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 0,85 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux



SANET BR 75 10 X 1 L

WM 0712920

Numéro de commande: 0712920

Version 5.0

Date de révision 04.11.2017

Date d'impression 14.11.2017

Valeur: 3 mg/m³

PNEC

acide benzènesulfonique,
dérivés alkyles en C10-13,
sels de sodium
68411-30-3:

: Eau douce
Valeur: 0,268 mg/l

Eau de mer
Valeur: 0,0268 mg/l

Sédiment d'eau douce
Valeur: 8,1 mg/kg

Sédiment marin
Valeur: 8,1 mg/kg

Sol
Valeur: 35 mg/kg

intermittent release
Valeur: 0,0167 mg/l

STP
Valeur: 3,43 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : En cas de risque d'éclaboussures, porter:
Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

Matériel : En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection.
Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374-1: 2003 (0,4 mm).

Remarques : Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

Protection de la peau et du corps : Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
inutile dans les conditions normales d'utilisation

Protection respiratoire : N'est pas nécessaire, sauf en cas de formation d'aérosols.
Type de Filtre recommandé:



SANET BR 75 10 X 1 L

WM 0712920

Numéro de commande: 0712920

Version 5.0

Date de révision 04.11.2017

Date d'impression 14.11.2017

Filtre ABEK-P3

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: liquide
Couleur	: bleu-vert
Odeur	: caractéristique
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
pH	: env. 0,5
Point/intervalle de fusion	: Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: Donnée non disponible
Point d'éclair	: Non applicable
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Donnée non disponible
Vitesse de combustion	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité relative	: Donnée non disponible
Densité	: env. 1,153 g/cm ³
Hydrosolubilité	: soluble
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible
Température d'inflammation	: Donnée non disponible
Décomposition thermique	: Donnée non disponible
Viscosité, dynamique	: Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible
réserve acide	: 9,8 g/100g
Temps d'écoulement	: >= 200 s



SANET BR 75 10 X 1 L

WM 0712920

Numéro de commande: 0712920

Version 5.0

Date de révision 04.11.2017

Date d'impression 14.11.2017

Section transversale: 2 mm

Propriétés explosives : Donnée non disponible

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

aucun(e)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage., Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage., Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Donnée non disponible

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

Autres informations : On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Produit

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë : > 2.000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Donnée non disponible



SANET BR 75 10 X 1 L

WM 0712920

Numéro de commande: 0712920

Version 5.0

Date de révision 04.11.2017

Date d'impression 14.11.2017

Information supplémentaire : Donnée non disponible

Composants:

acide phosphorique

7664-38-2:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral Rat: 1.530 mg/kg

DL50 oral Rat: 2.600 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 Rat: 0,21 mg/l
Durée d'exposition: 4 h

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 Lapin: 2.740 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Résultat: Corrosif

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Résultat: Corrosif

Toxicité à dose répétée : NOAEL: 250 mg/kg

Voie d'application: Oral(e)
Méthode: OECD 422

alcools en C13-15, ramifiés et droits, éthoxylés (6 EO)

157627-86-6:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral Rat: > 2.000 mg/kg

DL50 oral Rat: 300 - 5.000 mg/kg

acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium

68411-30-3:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral Rat: > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
Substance d'essai: voir texte créé par l'utilisateur
Organes cibles: Appareil gastro-intestinal
Symptômes: Diarrhée, Somnolence, Difficultés respiratoires

DL50 Rat, mâle et femelle: 1.080 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal Rat: > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Symptômes: Formation de croûtes

Corrosion cutanée/irritation : Espèce: Lapin



SANET BR 75 10 X 1 L

WM 0712920

Numéro de commande: 0712920

Version 5.0

Date de révision 04.11.2017

Date d'impression 14.11.2017

cutanée	Résultat: irritant Méthode: OCDE ligne directrice 404
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Espèce: Lapin Résultat: Risque de lésions oculaires graves. Méthode: OCDE ligne directrice 405
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Méthode de test: Test de Maximalisation Espèce: Cochon d'Inde Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire. Méthode: OCDE ligne directrice 406
Toxicité pour la reproduction	: Espèce: Rat Voie d'application: Oral(e) NOAEL: 350 mg/kg, F1: 350 mg/kg, F2: 350 mg/kg, Les tests de toxicité pour la fertilité et le développement n'ont pas montré d'effets sur la reproduction.
Tératogénicité	: Espèce: Rat 300 mg/kg 300 mg/kg Espèce: Souris 300 mg/kg 2 mg/kg
Toxicité à dose répétée	: Rat: NOAEL: 125 mg/kg LOAEL: 250 mg/kg Voie d'application: Oral(e) Durée d'exposition: 28 d Organes cibles: Sang, Foie, Coeur Symptômes: Diarrhée Rat: NOAEL: 40 mg/kg LOAEL: 115 mg/kg Voie d'application: Oral(e) Durée d'exposition: 180 d Organes cibles: Sang, Reins Symptômes: Diarrhée Rat: NOAEL: 85 mg/kg LOAEL: 145 mg/kg Voie d'application: Oral(e) Durée d'exposition: 270 d Organes cibles: Sang
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition	: Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.



SANET BR 75 10 X 1 L

WM 0712920

Numéro de commande: 0712920

Version 5.0

Date de révision 04.11.2017

Date d'impression 14.11.2017

répétée

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

acide phosphorique

7664-38-2:

- | | |
|---|--|
| Toxicité pour les poissons | : CL0 (Gambusia affinis (Guppy sauvage)): 138 mg/l
Durée d'exposition: 96 h |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques | : CE50 (Daphnia (Daphnie)): 100 - 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202 |
| Toxicité pour les algues | : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201 |
| Toxicité pour les bactéries | : CE50 (boue activée): 270 mg/l |

alcools en C13-15, ramifiés et droits, éthoxylés (6 EO)

157627-86-6:

- | | |
|---|---|
| Toxicité pour les poissons | : CL50 (Brachydanio rerio): 1 - 10 mg/l
Durée d'exposition: 96 h |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques | : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 1 - 10 mg/l
Durée d'exposition: 48 h |
| Toxicité pour les algues | : CE50 (Scenedesmus subspicatus): 1 - 10 mg/l
Durée d'exposition: 72 h |
| Toxicité pour les bactéries | : EC10 (boue activée): > 1.000 mg/l |
| Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) | : NOEC: 0,1 - 1 mg/l
Espèce: Poisson |

acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium

68411-30-3:

- | | |
|---------------------------------|--|
| Toxicité pour les poissons | : CL50 (Poisson): 1,67 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OPPTS 850.1500 |
| Toxicité pour la daphnie et les | : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 1 - 10 mg/l |



SANET BR 75 10 X 1 L

WM 0712920

Numéro de commande: 0712920

Version 5.0

Date de révision 04.11.2017

Date d'impression 14.11.2017

autres invertébrés aquatiques	Durée d'exposition: 48 h Méthode: OCDE Ligne directrice 202 CL50 (Daphnia (Daphnie)): 2,4 mg/l Durée d'exposition: 48 h Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.2. NOEC (Daphnia (Daphnie)): > 1,41 mg/l Durée d'exposition: 21 d Méthode: OCDE Ligne directrice 211
Toxicité pour les algues	: CE50b (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 47,3 mg/l Durée d'exposition: 72 h (Chlorella vulgaris (algue d'eau douce)): 3,1 mg/l Durée d'exposition: 15 d Type de Test: Essai en statique
Toxicité pour les bactéries	: CE50 (Bactérie): 550 mg/l Durée d'exposition: 3 h Type de Test: Inhibition de la respiration Méthode: OCDE Ligne directrice 209
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	: > 0,1 - 1 mg/l Durée d'exposition: 28 d Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin) NOEC: 0,268 mg/l Durée d'exposition: 96 d Espèce: Poisson
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: NOEC: > 1 - 10 mg/l NOEC: 2,9 mg/l Durée d'exposition: 32 d
Toxicité pour les plantes	: NOEC: 100 mg/kg Espèce: Sorghum bicolor (sorgho) Méthode: OECD 208

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

Composants:

acide phosphorique

| 7664-38-2:



SANET BR 75 10 X 1 L

WM 0712920

Numéro de commande: 0712920

Version 5.0

Date de révision 04.11.2017

Date d'impression 14.11.2017

Biodégradabilité : Remarques: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

alcools en C13-15, ramifiés et droits, éthoxylés (6 EO) 157627-86-6:

Biodégradabilité : Remarques: Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans ce mélange respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Demande Biochimique en Oxygène (DBO) : 390 mg/g

Demande Chimique en Oxygène (DCO) : 2.060 mg/g

acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium 68411-30-3:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique
Résultat: rapidement biodégradable
Durée d'exposition: 28 d
Cinétique:
: > 60 %
Méthode: OECD 301 B
Remarques: Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans ce mélange respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Résultat: Facilement biodégradable.

Durée d'exposition: 28 d

Cinétique:

: 85 %

Méthode: OECD 301 B

Résultat: Facilement biodégradable.

Durée d'exposition: 122 d

Cinétique:

: 70 - 99 %

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

acide phosphorique

7664-38-2:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -0,77



SANET BR 75 10 X 1 L

WM 0712920

Numéro de commande: 0712920

Version 5.0

Date de révision 04.11.2017

Date d'impression 14.11.2017

acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium

68411-30-3:

Bioaccumulation

- : Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)
Durée d'exposition: 192 h
Méthode: voir texte créé par l'utilisateur
Remarques: Ne s'accumule pas de manière significative dans les organismes.

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation

- : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

Composants:

acide phosphorique

7664-38-2:

Evaluation

- : Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).. Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT)..

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique
supplémentaire

- : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

- : Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée.

Emballages contaminés

- : Vider les restes.
Éliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.



SANET BR 75 10 X 1 L

WM 0712920

Numéro de commande: 0712920

Version 5.0

Date de révision 04.11.2017

Date d'impression 14.11.2017

Code des déchets : Le code européen des déchets
20 01 29*
Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR : 1760
IMDG : 1760
IATA : 1760

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR : LIQUIDE CORROSIF, N.S.A.
(acide phosphorique)
IMDG : CORROSIVE LIQUID, N.O.S.
(Phosphoric acid)
IATA : Corrosive liquid, n.o.s.
(Phosphoric acid)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR : 8
IMDG : 8
IATA : 8

14.4 Groupe d'emballage

ADR
Code de classification : C9
Groupe d'emballage : III
Numéro d'identification du danger : 80
Étiquettes : 8
Code de restriction en tunnels : (E)
IMDG
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 8
No EMS Numéro : F-A, S-B
IATA
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 856
Instruction d'emballage (LQ) : Y841
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 8

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR
Dangereux pour l'environnement : non

IMDG
Polluant marin : non



SANET BR 75 10 X 1 L

WM 0712920

Numéro de commande: 0712920

Version 5.0

Date de révision 04.11.2017

Date d'impression 14.11.2017

IATA

Dangereux pour l'environnement : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Équipement de protection individuel, voir section 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Seveso III: Directive 2012/18/UE : Non applicable
du Parlement européen et du
Conseil concernant la maîtrise des
dangers liés aux accidents
majeurs impliquant des
substances dangereuses.

Contenu en composés organiques volatils (COV) : Pourcentage de composés volatils: 2,12 %
125,62 g/l
contenu en COV sans l'eau

Contenu en composés organiques volatils (COV) : Pourcentage de composés volatils: 2,12 %
24,46 g/l
contenu en COV valable uniquement pour les revêtements utilisés
sur les surfaces en bois

Conformément au règlement relatif aux détergents CE 648/2004 : <5% Agents de surface anioniques, Agents de surface non ioniques,
Parfums

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire



SANET BR 75 10 X 1 L

WM 0712920

Numéro de commande: 0712920

Version 5.0

Date de révision 04.11.2017

Date d'impression 14.11.2017

Procédure de classification:	H319	Sur la base de données d'essai.
	H315	Méthode de calcul
	H290	Sur la base de données d'essai.

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.